

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE FOUMBAN

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE, DE L'AMENAGEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

ADDITIF N°06

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RG-OU/CFBAN/CIPM-TBEC/2025 DU 16/01/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN.

MODIFICATIONS DES CRITERES ELEMINATOIRES ET ESSENTIELS, DU RPAO, BORDEREAU ET DEVIS ; COÛT PRESIVIONNEL. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET ACQUISITION DE DAO ET HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

Au lieu de :

17.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années
- du non-respect du format de fichier des offres ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée
- de l'absence L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

²Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué avant le lancement de la consultation. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux prestations faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO.

Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

[Des instructions sont fournies, en tant que de besoin, et indiquées en italiques.]

Références du RGAO	Description de la Disposition du RPAO
--------------------	---------------------------------------

F. GENERALITES

Le Maire de la Commune de Foumben lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure

d'urgence concerne la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN **en un seul lot pour un montant prévisionnel de 45 000 000** (quarante-cinq million) francs CFA.

Nombre de lots :

[Si l'accord cadre est composé de plusieurs lots, indiquer le nombre maximum dont sera attributaire chaque titulaire de l'accord-cadre]

1.6

Définition des Travaux :

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

[Insérer une description sommaire des Travaux et préciser leur rapport avec les autres marchés du Projet.]

En cas d'allotissement, préciser l'objet et décrire la consistance de chaque lot

NB : Les informations sur les travaux à exécuter sont détaillées dans le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif et le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

	<p>Le délai prévisionnel d'exécution de l'accord cadre est de :</p> <p><i>La durée d'exécution de l'Accord cadre est de trois (03) mois [Référence doit être faite, le cas échéant, à l'article 18.1 ci-dessous.] [à préciser en tenant compte de ce que la durée de l'accord ne saurait dépasser 3 ans]</i></p> <p>La date prévisionnelle de démarrage est de [à préciser].</p>
1.7.	<p>Délai de mobilisation de l'entreprise pour l'exécution de la commande</p> <p>Le délai de mobilisation de l'entreprise prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour entamer la réalisation des travaux, dans le cadre du présent appel d'offres à la suite d'une commande est de <i>[Indiquer le délai prévisionnel par lot le cas échéant]</i> mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations de la commande.</p>
1.4	<p>TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN</p> <p>Les travaux comportent plusieurs phases : Oui ____ Non ____ [si oui, indiquer lesquelles]</p> <p>Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ____ Non ____ [si oui, en indiquer la date, l'heure et le lieu]</p>
7	<p>Source(s) de financement :</p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par :</p> <p>Budget d'Investissement Public ; Exercice 2025 Ligne</p> <p><i>[Insérer pour les marchés sur financement extérieur, le nom du bailleur de fonds et indiquer le cas échéant, la part relative de chaque source de financement</i></p>
4.2	<p>L'appel d'offres est ouvert ou restreint [à préciser]</p> <p>Sont admis à participer à la présente consultation, les candidats figurant sur la liste ci-après <i>[Indiquer en cas d'appel d'offres restreint, la liste des candidats pré qualifiés, ou de la catégorie concernée.]</i></p>
5.6	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</p> <p>Aucun matériau, matériel ni fourniture destiné à l'utilisation dans le cadre de ce projet, ne devra provenir des lieux ci-après : <i>[Indiquer les pays de provenance non éligibles]</i></p>
6.1.	<p>Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :</p> <p>a. Produire un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;</p> <p>b. Fournir les documents permettant d'établir la qualification du soumissionnaire selon la présentation indiquée à l'article 13 du RGAO et comprenant notamment, toutes les informations (compléter ou</p>

	<p>mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification) qui leur sont demandées dans le RPAO.</p> <p>Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. La production de l'extrait des bilans faisant ressortir le chiffre d'affaires et les résultats ; ii. l'accès à une ligne de crédit ou d'autres ressources financières ; iii. les marchés exécutés ; iv. la liste du personnel clé ; v. La disponibilité du matériel indispensable ; vi Le certificat de catégorisation pour les prestataires de BTP, le cas échéant.
6.2	<p>En cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces " L'attestation de domiciliation bancaire (sauf cas de cotraitance conjointe) , La quittance d'achat du DAO et le cautionnement de soumission" prévues au point 13.1 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.</p>
6.3	<p>Renseignements nécessaires à produire pour justifier la satisfaction aux critères d'éligibilité à la préférence nationale : [à insérer]</p>
7.3.	<p>Aux fins de la visite du site des travaux à organiser au plus [date à insérer, le cas échéant] après la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, le service du Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage Délégué à contacter est le suivant [à indiquer] :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BP : [à insérer] - Tél : 697 97 18 25] - Fax : [à insérer] - Email : [à insérer]
9	<p>Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses http://www.marchespublics.cm et http://www.publiccontracts.cm, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.</p> <p>Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard [indiquer le nombre de jours] jours avant la date de remise des offres.</p> <p>. Les demandes d'éclaircissement doivent mentionner le nom et l'adresse complète du requérant et être expédiées à l'adresse suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">➤ [Insérer l'adresse complète]</p> <p>Télécopie BP _____ E-mail : _____</p>

C- PREPARATION DES OFFRES

17. La langue de soumission est l'*Anglais ou le Français* _____

Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit :

A-Volume I : Pièces administratives

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- fff) *La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;*

*Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **900 000 (neuf cent mille) Francs CFA** et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;*

- ggg) *L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires);*

- hhh) *Le pouvoir de signature, le cas échéant ;*

- iii) *L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;*

- jjj) *Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;*

13.1

- g) *L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;*

- h) *La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) Francs CFA** ;*

- i) *Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;*

- j) *Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;*

- k) *L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*

NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :

- u) produire les documents attestant :
 - qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
 - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
 - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- v) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

NB : Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

B–Volume II : Offre technique

Elle comprend notamment :

b1. Les renseignements sur la qualification

La liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier leur qualification notamment en ce qui concerne les références, le matériel et le personnel comprend :

b.1.1 Références du soumissionnaire

- *La liste des marchés réalisés (Maître d'Ouvrage, Objet, Montant, Date de réception) par le soumissionnaire en tant qu'entrepreneur principal (ou sous-traitant) au cours des [à préciser] dernières années.*

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- *Copies des première, deuxième et dernière pages du contrat ;*
- *PV de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;*
- *Autres justificatifs le cas échéant et à préciser.*

Dans le cadre de la passation de l'accord-cadre relevant du seuil des lettres- commandes, et lorsqu'il est expressément prévu par le dossier de consultation, les références du promoteur ou d'un responsable technique d'une Petite et Moyenne Entreprise nationale nouvellement constituée, se substituent à celles de la personne morale lorsque celle-ci ne dispose pas encore du nombre d'années d'expérience ou des références requises..

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence :

- f) CV ;
- I) Contrats de travail ;
- m) Divers actes de promotion intervenus dans la carrière ;

b.1.2. Personnel

- Une liste du personnel clé qualifié pour l'exécution des travaux selon le modèle annexé au DAO

NB : Joindre, pour le personnel proposé, une copie du diplôme et les justificatifs de l'expérience, à savoir :

- copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
- attestation d'inscription aux ordres nationaux, le cas échéant;
- curriculum vitae signé et daté de l'expert;
- attestation de disponibilité signée et datée de l'expert;
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.
- une attestation ou contrat de travail, le cas échéant.

NB : Toutes les pièces citées ci-dessus devront être conformes, signées et datées de moins de trois mois pour compter de la date limite originelle de dépôt des offres.

b.1.3 Matériels à mobiliser pour l'exécution des travaux

Une liste des matériels à mobiliser qui devra comprendre au moins : **à préciser**

NB : Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

b.1.4- solvabilité financière

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]⁽¹⁾ dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,

Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans.

Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

16. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

17. La période est normalement de trois ans.

18. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.

10. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

b.2. Organisation et Méthodologie

Le soumissionnaire produira une note descriptive ou méthodologique présentant de manière détaillée les éléments constitutifs de sa proposition technique, notamment :

f) L'organisation ainsi que l'ordonnancement qu'il envisage mettre en place pour exécuter efficacement les travaux à laquelle est annexé le rapport de visite des lieux ou l'attestation signée sur l'honneur, le cas échéant ;

- b) le calendrier, le planning et le délai d'exécution des travaux ;
- w) les dispositions envisagées pour l'utilisation de la main d'œuvre locale (technique HIMO) ;
- x) les dispositions relatives au respect des mesures environnementales, le cas échéant ;
- y) les travaux que le soumissionnaire envisage de sous-traiter ;
- z) Autres éléments [à préciser]

b.3. Le soumissionnaire remplira et souscrira les formulaires :

- la charte d'Intégrité
- La Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales

b.4- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *lu et approuvé* », des documents ci-après :

- q) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- r) Les cahiers des clauses techniques Particulières.

NB: la non acceptation des clauses du marché entraînera l'élimination du soumissionnaire.

b.5. Commentaires CCAP et CCTP

Le soumissionnaire devra joindre la note d'observation sur les CCAP et/ou les CCTP, assortie d'éventuelles propositions.

b.6 La capacité financière :

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]⁽¹⁾ dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat
- L'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,
- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans.

Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

11. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché de service proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

12. La période est normalement de trois ans.

	<p>3. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.</p> <p>5. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui disposent des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]</p> <p>b-7- l'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années</p> <p>C. Volume 3 : Offre financière</p> <p>Cette enveloppe comprendra les documents ci-après :</p> <p>c.1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;</p> <p>c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</p> <p>c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;</p> <p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p>NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p> <p>Préciser le cas échéant, si le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière [en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP]. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.</p>
14.13.	Impôts et taxes : Les prix proposés doivent être libellés Toutes taxes comprises [Indiquer ici, le cas échéant, l'exclusion spécifique des taxes, impôts ou droits qui peut être admise dans le prix de l'offre. Cette Clause doit être conforme à l'Article 39 du CCAP.]
14.14.	Les prix du marché de l'accord cadre [insérer « seront » ou « ne seront pas »] révisables.
15.1.	[Dans le cadre de la présente consultation, la(les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) suivant l'option A (monnaie locale uniquement) ou l'option B (Monnaies locale et étrangères) de l'article 15.1 du RGAO]
15.7.	Le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser : exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]
16.6.	Validité des offres :

	<p>La période de validité des offres est _____ [insérer la période en jours] à partir de la date limite de dépôt des offres.</p> <p>[Insérer le nombre de jours suivant la date limite de dépôt des offres. Cette période doit être réaliste et donner un temps suffisant pour évaluer les offres, compte tenu de la complexité des Travaux, et obtenir les références, les éclaircissements et les autorisations nécessaires (y compris la "non-objection" du Bailleur de Fonds) et notifier l'attribution du marché.]</p> <p>Normalement, la période de validité ne doit pas dépasser cent vingt (120) jours.]</p>
17.6.	<p>Le(s) Montant(s) du (ou des) cautionnement(s) de soumission s'élèvent par lot (le cas échéant) ainsi qu'il suit :</p> <p>[Le montant doit être celui indiqué dans l'Avis d'Appel d'Offres. Pour éviter que le montant de l'offre puisse être déduit de celui de la garantie, il est préférable que la garantie soit exprimée sous forme de somme fixe et non de pourcentage. En cas d'allotissement, préciser le montant de chaque lot.]</p>
18.1	<p>Les offres seront évaluées sur la base d'un délai prévisionnel d'exécution des travaux compris entre _____ jours (ou mois) au minimum et _____ jours (ou mois) au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO.</p> <p>[Cette disposition sera incluse, avec les délais appropriés, lorsque le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué escompte des avantages nets d'un délai d'exécution plus court; elle peut être également retenue dans le cas de lots groupés. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
18.8.	<p>Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiés ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques : [à préciser]</p> <p>[Cette disposition sera incluse lorsque des variantes sont envisageables avec des possibilités d'avantages nets de prix, de délai d'exécution plus courts et/ou de meilleures performances techniques.</p> <p>La référence aux spécifications techniques sera mentionnée. Autrement, elle doit être supprimée.]</p>
19.1.	<p>La réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra [préciser le Lieu, la date et l'heure]:</p> <p>[Indiquer l'adresse de la réunion, ou préciser qu'il n'y aura pas de réunion. La réunion doit avoir lieu au moins deux (2) semaines avant la date limite de dépôt des offres, et en même temps que la visite du site des travaux, si elle est prévue (Clause 7.3 du RGAO).]</p>
20.	<p>Soumission en ligne FORME, FORMATET SIGNATURE DE L'OFFRE</p> <p>[Taille et format des fichiers :</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 MO pour l'Offre Administrative • 15 MO pour l'Offre Technique ; • 5 MO pour l'Offre Financière.

	<p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format PDF pour les documents textuels ; • JPEG pour les images. <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]</p> <p>Pour la soumission par voie électronique, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage dans le DAO. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concernée sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.]</p> <p><i>[pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchesppublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm</i></p> <p><u>Soumission hors ligne</u></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept exemplaires dont un original et six copies et tenir compte de l'exemplaire à transmettre séance tenante après l'ouverture des offres au point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics] de chaque proposition marquées comme tels, devra parvenir [Lieu d'enregistrement des offres], au plus tard le [Date limite de réception des offres] à [Heure limite] et devra porter la mention suivante sur les enveloppes fermées :</p> <p style="padding-left: 40px;">Numéro de l'Appel d'Offres : National ou International] [Ouvert ou Restreint] N°..... / [Type : AONO, AOIO, AOIR ou AONR] [Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué CPM/ (CCCMT le cas échéant) [Exercice budgétaire] du [Date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres]</p> <p>Aux fins de la remise des offres, l'adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué à utiliser pour l'envoi des offres est la suivante :</p> <p>Service du Maître d'ouvrage ou du Maître d'ouvrage Délégué : [à préciser] Adresse: [insérer le nom de la rue et le numéro de l'immeuble]</p> <p>Code postal : [insérer le numéro du code postal]</p> <p>Étage/Numéro de bureau : [insérer l'étage et le numéro du bureau]</p>
20.1.	<p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :</p> <p>Date : [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 15 Juin 2005]</p> <p>Heure : [insérer l'heure]</p> <p>le fuseau horaire de référence est l'heure locale (GMT/UTC + 1) visible sur la page de soumission</p>

	D. DEPOT DES OFFRES
22.2.	<p>MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est [<i>Indiquer l'un des trois modes de soumission ci-après : en ligne, hors ligne, en ligne et hors ligne</i>]. (Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes au soumissionnaire, il ne peut utiliser les deux modes à la fois)</p>
	E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES
Seul	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le _____ à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Foumban siégeant dans la salle N°02 du 2e étage de la Mairie de Foumban.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.</p> <p>Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valide au moment du dépôt de l'Offre dater de moins de trois (03) mois à compter de la date limite originelle d'ouverture des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.</p> <p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question.</p> <p>Est déclarée irrecevable et rejetée par la Commission de Passation des Marchés,:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies pour la soumission physique, <input type="checkbox"/> Toute offre en noir sur blanc; <input type="checkbox"/> - les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires, <input type="checkbox"/> les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt. <input type="checkbox"/> les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ; <input type="checkbox"/> les plis non-conformes au mode de soumission ; <input type="checkbox"/> Toute offre non conforme aux prescriptions du DAO, <input type="checkbox"/> L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des

	<p>marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. ;</p> <p><input type="checkbox"/> En cas d'appel d'offres restreint, le défaut de présentation d'une des copies de l'offre financière, dans une enveloppe scellée et marquée « offre témoin » destinée à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné, dès l'ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés</p> <p><input type="checkbox"/> La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires La Commission de Passation des Marchés établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, dont une copie sera remise à tous les soumissionnaires</p> <p><i>[L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].</i></p>
29	<p>L'évaluation des offres se fera sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire : <i>Etant entendu qu'un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel</i>. :</p> <p>6. Les critères éliminatoires fixant les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.</p> <p>Il s'agit notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis; ■ de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ; ■ des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; ■ du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ; ■ de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; ■ du non-respect du format de fichier des offres ; ■ l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; ■ de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ; ■ de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.

- de l'absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location)
- *de l'absence de la charte d'Intégrité*
- *de l'absence de la Déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales*

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

2. Les critères dits essentiels (primordiaux ou clés) attestant de la capacité technico financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

[Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- Qualification et expérience du personnel
- Moyens logistiques
- Méthodologie
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : - *[Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché.*

[Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

NB : les soumissions par voie électronique seront évaluées après téléchargement dans les mêmes conditions que les offres physiques.

En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces

Critères et Sous critères pour l"évaluation détaillée des offres

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires seront à titre indicatifs évalués en fonction des sous critères ci-après :

[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics NB : Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.	Oui/Non
2	Non-production au-delà du délai de 48h d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission)	Oui/Non
II- Critères éliminatoires relatifs à l'offre technique		
3	L'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant	Oui/Non
4	Absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ; [le cas échéant.	Oui/Non
5	Absence de possession d'un matériel minimum (liste à préciser par le maître d'Ouvrage et à déterminer en propre ou en location) <i>[à préciser validation de x.....sous critères pour ob- tenir un oui</i>	Oui/Non
Manuel/Equipement/Matériel n°1 Spécifications techniques majeures où [Caractéristiques obligatoires]		Oui/Non

	<p><i>[à préciser validation de X.....sous critères pour obtenir un oui</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Caractéristique n°1</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>Caractéristique n°2</td><td>Oui/Non</td></tr> </table> <p>Manuel/Equipement/Matériel n°2 Spécifications techniques majeures <i>[Caractéristiques obligatoires]</i> <i>[à préciser validation de X.....sous critères pour obtenir un oui</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Caractéristique n°1</td><td>Oui/Non</td></tr> <tr> <td>Caractéristique n°2</td><td>Oui/Non</td></tr> </table>	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	Caractéristique n°1	Oui/Non	Caractéristique n°2	Oui/Non	
Caractéristique n°1	Oui/Non									
Caractéristique n°2	Oui/Non									
Caractéristique n°1	Oui/Non									
Caractéristique n°2	Oui/Non									
6	Absence de la charte d'intégrité datée et signée	Oui/Non								
7	Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales	Oui/Non								
III-	Critères éliminatoires relatifs à l'offre financière									
8	Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière	Oui/Non								
IV-	Critères éliminatoires d'ordre général									
9	CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »	Oui/Non								
10	Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces	Oui/Non								
11	Non-respect d'au moins X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) sur Y (Y renvoyant au nombre total de critères essentiels) ;	Oui/Non								
12	Non-respect du format de fichiers des offres soumises en ligne ;	Oui/Non								
13	Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de chantier durant les trois dernières années	Oui/Non								

■ **Critères essentiels**

Les critères essentiels seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

- *[à préciser formellement pour chaque critère, les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés]*
- *Les critères et sous-critères essentiels détaillés pour chaque lot,*

1. la présentation de l'offre ;

(Lisibilité, pièces dans l'ordre du RPAO, sommaires, intercalaire de couleur, pagination...)

[à préciser validation desous critères par critère pour obtenir un oui]

7. Expérience

Expérience générale en travaux

Expérience dans les marchés de travaux X _____ nombre de marchés exécutés à titre d'entrepreneur au cours des _____ [trois à cinq] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

Sous-critère [à compléter]

[à préciser validation desous critères par critère pour obtenir un oui]

Expérience spécifique en travaux similaires (à ceux de l'Appel d'Offres)

Avoir effectivement exécuté de manière satisfaisante et achevé pour l'essentiel, en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins X _____ nombre de marchés similaires aux travaux de (à préciser activités analogues à celle faisant l'objet des travaux) [1] au cours des X _____ [trois à cinq] [2] dernières années avec une valeur minimale de _____ [3].

La similitude portera sur la taille physique la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques.

[à préciser validation desous critères pour obtenir un oui

[La nature des pièces justificatives de cette expérience doit être appréciée avec objectivité (un PV de réception définitive⁴ peut suppléer une attestation de bonne fin d'exécution).

Ces références devront être accompagnées des pièces justificatives, en l'occurrence

: a). Copies des premières et dernières pages du contrat ;

b). PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin signée du Maître d'Ouvrage ; c). Autres justificatifs le cas échéant et à préciser

1. Le nombre de marchés doit être d'un à trois, selon la taille et la complexité du marché en objet, du risque pour le Maître d'Ouvrage de défaillance de la part de l'entreprise. Par exemple, pour des marchés de petite à moyenne taille, un Maître d'Ouvrage peut être prêt à prendre le risque d'attribuer un marché à un candidat qui n'a réalisé qu'un seul marché similaire. Ce nombre doit être également

fixé de façon discriminatoire mais en prenant en compte le nombre d'ouvrages de même nature réalisés dans le pays.

12. La période couverte (à préciser)

13. Le montant indiqué pourrait être d'environ 75% de la valeur estimée du marché, en montant arrondi.]

Pour les marchés dans lesquels aucune période de garantie n'est prévue ou lorsque la période de garantie n'est pas encore échue, le PV de réception provisoire fait foi].

3- Personnel :

Le Candidat doit établir qu'il dispose du personnel requis pour les postes-clés exigés, notamment :

Nom	Fonction proposée	Qualification minimale	Année d'Expérience Générale	Expérience Spécifique En Terme de	Poste ou fonction Occupé pour Chaque projet

[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui

NB : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de l'Administration sera considéré comme non valable.

La présence du dossier d'un même expert dans deux offres distinctes doit donner lieu à une demande d'éclaircissements en vue d'établir l'offre du soumissionnaire à considérer. Dans ce cas l'expert en question ne sera pas évalué dans l'Offre concurrenante et de ne pas le prendre en compte dans l'autre.

Par ailleurs, l'attestation d'inscription aux ordres professionnels est exigée, le cas échéant
[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des postes-clés (par ex : Directeur des travaux, conducteur de travaux, Chef chantier ouvrage d'art, Responsable des lots technologiques, etc. (ii) le nombre d'années d'expérience en travaux demandé pour chacun des personnels clés (de ____ à ____ ans), et

(iii) le nombre d'années d'expérience en travaux similaires demandé pour chacun des personnels clés (de ____ à ____ ans)].

4- Matériels

Le Soumissionnaire doit justifier qu'il dispose en propre ou location les matériels ci-après :

N°	Désignation et caractéristiques du matériel	Age / Etat	Nombre minimal requis	Propriétaire/location	Année d'obtention	Justificatif
1						
2						
...						
N						

Le maître d'ouvrage devra préciser, le cas échéant, un âge maximal au-delà duquel l'engin en question ne sera pas accepté.

[Insérer dans le tableau ci-dessus : (i) la liste des matériels les plus importants requis pour la réalisation des travaux (ii) le nombre minimal requis de chaque type de matériel (iii) il peut être envisagé, la mise à disposition de ces matériels par la location, auquel cas il faudrait présenter un engagement de location de matériel signé et légalisé auprès des administrations compétentes. On pourrait le cas échéant, prévoir l'application de décote lors de l'évaluation]

Joindre les copies certifiées par les services émetteurs ou toute autre autorité habilitée, des cartes grises pour les matériels roulants et les factures d'achat indiquant le numéro de contribuable de chaque émetteur pour les autres, le cas échéant, accompagnées d'un engagement de location de matériel signé.

N.B. Le MO/MOD pourra fixer un certain type de matériels à avoir en propre. Dans ce cas cette disposition devra figurer parmi les critères éliminatoires.

3- Capacité financière

Les Soumissionnaires devront présenter notamment :

4- Les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué pour les [insérer le nombre d'années, au maximum (5)]⁽¹⁾ dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat

5- L'attestation de capacité financière d'un montant de francs CFA délivrée par une banque agréée de 1^{er} ordre,

6- Les chiffres d'affaires annuels selon le bilan certifié ou une déclaration statistique et fiscale, selon le modèle en annexe.

[La période spécifiée est généralement de 3 ans ; elle peut être augmentée à un maximum de 5 ans. Les renseignements financiers fournis par un candidat devraient faire l'objet d'un examen attentif pour faire l'objet d'un jugement informé. Tout renseignement de caractère anormal, qui pourrait conduire à des difficultés d'ordre financier durant l'exécution du Marché, devrait amener le président de la commission concernée à prendre l'avis d'un expert financier au moment de l'évaluation des offres.]

[à préciser validation de x.....sous critères pour obtenir un oui
Pour les entreprises naissantes, cette situation pourra être appréciée de façon objective par référence aux capacités financières du candidat (déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités, ou le cas échéant, la preuve d'une assurance des risques professionnels) et aux besoins de financement du marché.

16. Le montant inscrit (capacité financière) ne doit normalement pas être inférieur à 30% du chiffre d'affaires annuel ou flux de trésorerie du marché des Travaux proposé (sur la base d'une projection en mensualités identiques du coût estimé par le Maître d'Ouvrage, y compris les imprévus, pour la durée du marché).

17. La période est normalement de trois ans.

18. En cas de groupement, on pourra indiquer que chaque membre du groupement devra satisfaire à 25 ou 30 % du montant global exigé et que le mandataire d'un groupement devra satisfaire à 50 ou 60 % du montant global exigé.

10. Le montant du chiffre d'affaires ne saurait être fixé à un niveau trop élevé de nature à empêcher les entreprises qui dispose des capacités techniques et financières requises de répondre aux critères de qualifications.]

Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Les soumissionnaires devront présenter les copies dûment paraphées et signées avec la mention « lu et approuvé », des documents à caractères administratif et technique régissant le marché ci-après:

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières(CCAP);
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), .

[à préciser la validation de X.....sous critères par critère pour obtenir un oui]

	<p>NB : Une grille d'évaluation détaillée cohérente avec les exigences du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres pourra être jointe en annexe à ce Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.</p> <p>Ladite grille et les critères détaillés ci-dessous doivent préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]</p> <p>En cas de conflit entre les contenus des pièces du DAO, l'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces</p>
31.2.	<p>La monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie est le franc CFA, la source du taux de change étant la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).</p> <p>La date du taux de change est : : [Retenir une date qui ne sera pas antérieure de plus de vingt-huit (28) jours à la date limite de dépôt des offres, ni postérieure à la date initiale d'expiration du délai de validité des offres. Par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres le taux de change pour convertir l'offre du soumissionnaire en monnaie locale ainsi que pour convertir les futurs décomptes en monnaie étrangère, sera celui [à préciser par exemple celui de la BEAC trois jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres]</p>
32.2 (b)	<p>Le mode d'évaluation des travaux en régie le cas échéant à chiffrer de façon compétitive est défini comme suit : [à préciser le cas échéant] et le pourcentage desdits travaux devra être précisé</p>
	<p>Le délai d'exécution sera évalué comme suit:(à préciser le cas échéant)</p> <p>[Si le délai d'exécution est un facteur d'évaluation, la méthode d'évaluation doit être précisée ici, sous 32.2.(e) forme d'un montant spécifique, par semaine de retard à partir d'un délai d'exécution "standard" ou minimum, montant lié au préjudice estimé du Maître d'ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué. Le montant ne doit pas dépasser le montant correspondant des pénalités de retard figurant au CCAP.]</p>
32.2(g).	<p>La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante :</p> <p>[A insérer, le cas échéant, avec la référence aux dispositions des Spécifications techniques.]</p>
33.1.	<p>Les soumissionnaires nationaux [bénéficient ou ne bénéficient pas] d'une marge de préférence nationale au cours de l'évaluation.</p> <p>[Si l'application de la préférence à un entrepreneur national joue un rôle dans l'attribution du Marché, insérer ici les critères additionnels éventuels requis par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour bénéficier de cette préférence.]</p>
F- ATTRIBUTION	
34.6	<p>Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités</p>

techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante après application des remises proposées le cas échéant.

La combinaison à appliquer en cas d'attribution simultanée de plusieurs lots est la suivante le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué tiendra compte des rabais proposés et se basera sur la combinaison qui lui est la plus avantageuse économiquement afin d'arrêter la liste d'attributaires par lot: dans le cas contraire, [préciser le cas échéant, un autre mode que celui le plus économiquement avantageux pour le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué]

34.2 Le taux du cautionnement définitif est de : _____ [à préciser (entre 2 et 5%)]

du montant toutes taxes comprises du marché

[*Son montant est fixé en pourcentage du montant toutes taxes comprises du marché.*]

39.7 Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché par le Maître d'ouvrage, le cocontractant fournira un cautionnement définitif suivant le modèle joint au Dossier d'appel d'offres. La non production dudit cautionnement dans les délais et conditions de l'article 28 du CCAP expose le soumissionnaire aux sanctions prévues par l'article 37 dudit CCAP

Principes Ethiques

Les Présidents et Membres de commission, les Soumissionnaires et les autres intervenants de la procédure doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande, et

45 (ii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs offres émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(iii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ou d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué. Les "Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué des avantages de cette dernière.

DEVIS

N° Prix	Désignation des ouvrages	Unité	Qté	Prix unitaires		Prix total	
				(FCFA HTVA)	En devises, Le cas échéant	(FCFA HTVA)	En devises, Le cas échéant

0,00	TRAVAUX PRELIMINAIRES						
0,01	Installation du chantier, suivi et repliement	ff	1				
0,02	Nettoyage, projet d'exécution et plan de recollement	ff	1				
	TOTAL 000						
100	FONDATION						
101	Fouilles en rigoles et puits	m ³	65				
102	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³	3,5				
103	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour semelles, amorces et longrines	m ³	7,6				
104	Agglos pleins de 20X20X40	m ²	35				
105	Soubassement en pierres latéritique	m ³	4,16				
106	Remblai de toute la plateforme	ff	1				
	TOTAL 100						
200	MACONNERIE ET ELEVATION						
201	Béton armé dosé à 350kg/m ³ pour poteaux	m ³	16				
	TOTAL 200						
300	MENUISERIE METALLIQUE						
301	Fourniture et pose des gardes corps métalliques	ml	40				
	TOTAL 400						
400	ELECTRICITE						
401	Electricité générale, toutes sujétions	ff	1				
402	Lampadaire solaire	u	2				
	TOTAL 500						
500	REVETEMENT						
501	Enduit sur murs y/c toutes sujétions	m ²	196				
502	Chape lisse au mortier de ciment de couleur	m ²	120				
	TOTAL 600						

601	Fourniture et pose peinture à huile grille, mur et autre	m ²	265				
602	Fourniture et pose peinture type pantex sur murs et sous plancher ou autre type	m ²	228				
603	Fourniture et pose des décos briquet sur murs et traitement y/c toutes sujétions de pose et finition	ff	1				
TOTAL 700							
900	VRD						
901	Voirie, Réseau divers et toutes sujétions	ff	1				
TOTAL 900							
A-TOTAL HTVA							
B-TVA (19,25%)							
D-TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES (A+B)							
NET A MANDATER							

7- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **45 000 000 (quarante-cinq million) francs CFA**

11. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à **900 000 (neuf cent mille) FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur]** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et acquitté à la main, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenu au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-dix mille (90 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Foumban.**

HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le 13 MARS 2025 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

26. Ouverture des plis

L'ouverture *des plis se fait en un temps* et aura lieu le 13 MARS 2025 à 11 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides

à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

Lire plutôt :

17.1 Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de l'*absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière* ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

²Ces critères ont pour objet d'apprecier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration des DAO.

17.2. Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.]

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.] Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- l'*absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années* ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière).
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- Absence d'une attestation de visite des lieux signée par le Maître d'Ouvrage ou son représentant ou d'une déclaration sur l'honneur signée par le soumissionnaire ;

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution de l'Accord-cadre. Ces critères seront détaillés à l'article 29 du RPAO]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

PIÈCE N°3. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Article 1 - Objet de l'appel d'offres (RGAO 1.1)

Le présent Appel d'Offres National Ouvert a pour objet, la réalisation des **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOU**.

Article 2 – Consistance des travaux (RGAO 1.1)

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

Article 3 – Délai d'exécution (RGAO 1.2)

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois en un seul lot**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux et comprend les délais que l'Administration se réserve pour approuver la qualité des travaux exécutés.

Cependant, ce délai peut être prolongé, sous réserve que le titulaire du marché présente des motifs pertinents, qui permettent d'envisager une prolongation des délais d'exécution.

Article 4 – Financement (RGAO 2.1)

Les travaux sont financés par le BIP/MINDEVEL 2025.

Article 5– Manœuvres frauduleuses et corruption (RGAO 3.1)

Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : l'entrepreneur

déclare :

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître d'ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 6 – Conditions Générales de Participation (RGAO 4.2)

6.1 Mode de participation

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises et/ou à tout groupement d'entreprises de droit camerounais.

6.2 Consultation et retrait du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de quatre-vingt-dix mille (90 000) FCFA Représentant les frais d'achat du dossier, payable à la Recette municipale de Foumban.

Article 7– Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipements et services (RGAO 5)

Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché sont réputés achetés sur le marché local ou extraits des carrières situées dans le voisinage du site d'utilisation. Le cas échéant, certains matériaux peuvent être importés à condition de respecter la réglementation.

Article 8 – Visite du site (RGAO 7.1 et 7.2)

Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer, à ses frais, une visite des lieux et examiner l'emplacement des travaux et des environs et prendre connaissance avant d'établir son offre, des caractéristiques, de l'emplacement et de la nature des travaux à exécuter, de l'importance des matériaux à fournir, des voies et moyens d'accès au chantier, des installations nécessaires. Le soumissionnaire devra joindre au dossier technique en plus de son rapport de visite, une déclaration sur l'honneur de ladite visite dûment signée par ses soins.

Article 9 – Pièces constituant le Dossier d'Appel d'Offres (RGAO 8.1)

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les documents suivants :

13. L'avis d'Appel d'Offres (AAO)
14. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
15. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres(RPAO)
16. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
17. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CPTP /normes + Devis Descriptif)
18. Le Cadre de sous-détail de Prix unitaires
19. Le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
20. Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
21. Les Formulaires et Modèles de pièces :
 - h. Le cadre du planning d'exécution;
 - i. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
 - j. Modèle de lettre de soumission;
 - k. Modèle de caution de soumission ;
 - l. Modèle de cautionnement définitif ;
 - m. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
 - n. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;
22. Le Modèle de marché
23. La liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

24. Les pièces graphiques.

Article 10 – Additif au dossier d'appel d'offres (RGAO 9)

10.1- Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander, ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres, ils devraient s'en référer par écrit, à l'adresse ci-dessous en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires, avant de transmettre leur offre : Monsieur le Chef Service Technique de la Commune de Foumban, tél : 697 97 18 25.

Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'un additif au Dossier d'Appel d'Offres. Ces additifs feront partie des documents d'Appel d'Offres. Aucune réponse ne sera fait à des questions verbales et toute interprétation par un soumissionnaire des documents d'appel d'offres n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité de l'Administration.

10. 2 – Des additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par l'Autorité Contractante en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques ou autres à ces documents. Ces additifs seront transmis également à tous les soumissionnaires en possession du Dossier d'Appel d'Offres et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

Article 11 – Modifications du document d'Appel d'Offres (RGAO 10)

11.1 – L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt, et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un candidat, modifier par « Additif » le Dossier d'Appel d'Offres. Les demandes d'éclaircissements doivent lui parvenir au moins une (01) semaine avant la date limite de dépôt des offres.

La modification sera notifiée, par correspondance directe télex ou télécopie, à tous les candidats qui auront acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2 – Report des délais

Pour donner aux candidats les délais nécessaires à la prise en considération de la modification due au fait de l'Administration, dans la préparation de leurs soumissions, l'Autorité Contractante peut reculer la date limite de dépôt des soumissions et en informer les candidats par correspondance directe ou par voie de presse.

Article 12 – Langue de l'offre (RGAO 12)

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et l'Administration seront rédigés en français ou en anglais.

Article 13 – Présentation des offres (RGAO 13.1)

13.1 – L'enveloppe extérieure

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devra être remis en Six (06) exemplaires, dont un (01) original et six (05) copies, respectivement marqués comme tel. Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une seule enveloppe extérieure portant la mention :

**«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° _____ /AONO/RG-PU/C.FBAN/CIPM-TBEC/2025 DU _____
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISCINE A LA MAISON DE LA CULTURE
DANS LA COMMUNE DE FOUMBAN, DEPARTEMENT DU NOUN.**

«FINANCEMENT B/P EXERCICE 2025»

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

13.2 – Les enveloppes intérieures

L'unique enveloppe extérieure contiendra 3 enveloppes intérieures portant respectivement les mentions «Enveloppe A», «Enveloppe B», «Enveloppe C».

1°) l'Enveloppe «A» : DOSSIER ADMINISTRATIF

Elle contiendra :

Pour les soumissionnaires installés au Cameroun, elles comprendront notamment :

- kkk) La déclaration d'intention de soumissionner timbrée signée du représentant légal ou du mandataire dument désigné ;*
- lll) Le cautionnement de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de huit cent mille (800 000) Francs CFA et d'une durée de validité de trente (30) jours mois, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (Chèque certifié, chèque banque, hypothèque légale) ;*
- mmm) L'accord de groupement ----- (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (le Maître d'Ouvrage devra privilégier les groupements solidaires) ;*
- nnn) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;*
- ooo) L'attestation de non-redevance délivrée par l'administration fiscale ;*
- ppp) Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;*

13.1

- g) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire ou organisme habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;*
- h) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA ;*
- i) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;*
- j) Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales ;*
- k) L'attestation de catégorisation, le cas échéant ;*

NB : En cas de catégorisation, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué définit les exigences complémentaires à demander aux entreprises catégorisées.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier

Administratif complet, les pièces a, b, g, h étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Pour les soumissionnaires non installés au Cameroun :

- w) produire les documents attestant :
- qu'ils ne sont pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
 - qu'ils ne sont pas frappés de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les lois et règlements en vigueur, aussi bien au plan national qu'international ;
 - qu'ils ont souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur.
- x) En cas de production d'un cautionnement de soumission émis par un établissement financier

étranger, ce dernier est acceptable sous réserve que cet établissement financier désigne un correspondant local habilité par le Ministre chargé des finances qui se porte garant en cas d'appel.

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A 3, A4, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et dater de moins de trois (03) mois : ***Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Certificat d'imposition, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.***

2°) l'Enveloppe «B» : OFFRE TECHNIQUE

Elle sera constituée des pièces ci-après :

Pièce N°	Désignation
B1	<p>Références de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none">• Liste des Références générales de l'entreprise.• Références spécifiques de l'entreprise dans le domaine des bâtiments au cours des dix (10) dernières années; joindre les premières et dernières pages des contrats et les PV de réception des ouvrages réalisés.
B2	<p>Qualité du personnel technique proposé</p> <ul style="list-style-type: none">• La liste et les CV du personnel de maîtrise du chantier ainsi que leurs diplômes (copie certifiée conforme par l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous- préfet)) et leurs déclarations d'exclusivité et de disponibilité (modèle en annexe 10):<ul style="list-style-type: none">– Un (01) Conducteur des Travaux, minimum Ingénieur des Travaux du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment ; ou un Technicien Supérieur du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment.– Un Chef Chantier, minimum Technicien Supérieur de Génie Civil, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment; ou un technicien du génie Civil justifiant d'au moins dix (10) ans d'expérience en bâtiment.– Un responsable administratif et financier, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en études topographiques;

Pièce N°	Désignation																		
B3	<p>Moyens logistiques affectés au projet</p> <p>La liste et les pièces justificatives (factures, cartes grises) du matériel et logistique nécessaires à l'exécution du projet (indiquer les propositions pour l'acquisition en propriété, leasing, location ou autre des équipements concernés) en temps voulu.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Moyens logistiques disponibles</th><th>Quantité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>1 pick-up de liaison</td><td>1</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1 bétonnière de chantier</td><td>1</td></tr> <tr> <td>3</td><td>1 vibreur de chantier</td><td>1</td></tr> <tr> <td>4</td><td>1 dame sauteuse de chantier</td><td>1</td></tr> <tr> <td>5</td><td>Petits matériels de chantiers</td><td>1</td></tr> </tbody> </table>	N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité	1	1 pick-up de liaison	1	2	1 bétonnière de chantier	1	3	1 vibreur de chantier	1	4	1 dame sauteuse de chantier	1	5	Petits matériels de chantiers	1
N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité																	
1	1 pick-up de liaison	1																	
2	1 bétonnière de chantier	1																	
3	1 vibreur de chantier	1																	
4	1 dame sauteuse de chantier	1																	
5	Petits matériels de chantiers	1																	
B4	<p>Méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de visite des sites avec illustrations photographiques y/c Attestation de visite des sites signée sur l'honneur par le soumissionnaire (Annexe 12) ; • Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux ; • Planning détaillé d'exécution des travaux incluant les délais d'exécution et le Programme d'approvisionnement en matériaux de construction. 																		
B5	<p>Sous-traitance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste des sous-traitants éventuels ; • Nature et volume des travaux à sous-traiter. 																		
B6	<i>Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page et signé et daté à la dernière page.</i>																		
B7	<i>Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé et daté à la dernière page.</i>																		

3°) l'Enveloppe «C» : OFFRE FINANCIERE

La troisième enveloppe intérieure portera la mention «Enveloppe C» et contiendra l'offre financière de l'entreprise constituée des documents ci-après :

Pièce N°	Désignation
C1	La soumission sur papier timbré suivant le modèle joint (Annexe 4), signée et datée
C2	Le cadre de Sous-détail des Prix Unitaires suivant le modèle joint (Pièce 6)
C3	Le Bordereau des Prix Unitaires en chiffres et en lettres, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 7)
C4	Le cadre du détail estimatif complété, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 8)

N.B. : Les différentes parties d'un même dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur (autre que le blanc) aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.
Les offres financières doivent être entièrement paraphées.

Les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en langue française ou anglaise et les prix libellés en francs CFA en chiffres et en lettres et faire ressortir :

- le montant Hors Taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

Article 14– Etablissement du Montant de l'offre (RGAO 14)

Le présent Appel d'Offres National est passé à prix unitaire, toutes taxes comprises, ferme et non révisable pour l'ensemble de ses prestations. Chaque offre devra être chiffrée en francs CFA et faire ressortir :

- le montant hors taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

Article 15– Monnaie de Compte et Monnaie de Paiement (RGAO 15)

La monnaie de compte et la monnaie de paiement sont le franc CFA.

Article 16 –Validité des offres (RGAO 16.1)

La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt desdites offres.

Article 17 –Caution de soumission (RGAO 17.1)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **900 000 (neuf cent mille)**

Le cautionnement provisoire devra être constitué suivant le modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres (annexe 5) par une banque agréée au Cameroun à la date de remise des offres.

Le cautionnement pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé au Cameroun.

Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire libérée, après remise des plis aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues, sur leur demande. Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

Article 18 – Remise des Offres (RGAO 21.2)

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Six exemplaires (un original et Cinq copies marqués comme tels) devra parvenir au Service Technique de la Commune de Foumban au plus tard le _____ à 13 heures, heure locale. Elle devra être déposée contre récépissé.

Aucune soumission régulièrement déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée

Article 19 – Ouverture des plis (RGAO 25.1)

L'ouverture des plis sera effectuée en un temps.

iii) L'ouverture des offres administratives et des offres techniques aura lieu le _____ à 14 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Foumban. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix ayant une connaissance parfaite des offres.

Article 20 – Vérification des offres (RGAO 27.2)

SANS OBJET

Article 21 – Conformité de l'offre (RGAO 28)

Le soumissionnaire devra obligatoirement présenter une offre suivant les conditions techniques du Dossier d'Appel d'Offres, sous peine de rejet.

Article 22 – Evaluation des offres (RGAO 29, 30, 32)

Après l'ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de Foumban, les offres déclarées acceptables seront confiées à une Sous-commission d'analyse pour évaluation.

L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles sur la base suivante :

22.1 – Evaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite sur la base de critères prédéfinis auxquels seront attribués l'une des valeurs suivantes : valeur 1 (Oui) lorsque l'offre répond au critère, Valeur 0 (Non) dans le cas contraire. La grille d'évaluation à cette étape sera la suivante :

N°	CRITERES	OUI	NON
1	Présence dans l'offre administrative de tous les documents prévus dans le RPAO		
2	Absence de documents falsifiés dans le dossier de soumission		
3	Absence d'un (01) Conducteur des Travaux, Ingénieur des Travaux du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3) avec trois (03) ans d'expérience ou technicien supérieur de génie civil ou Génie rural avec 05 années d'expérience minimale		
4	Note technique inférieure à 70% de l'ensemble des critères		

17.2 – Evaluation suivant les critères essentiels

Elle concerne uniquement les offres ayant satisfait à tous les critères éliminatoires ci-dessus.

La grille d'évaluation est la suivante :

N°CRITERE	CRITERES D'EVALUATION	OUI	NON
V- Références de l'Entreprise			
1	Montant cumulé de l'ensemble des contrats de construction de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années, supérieur à 50 000 000 FCFA ; joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions.		
VI- Personnel			
2	Conducteur des Travaux Désignation par le soumissionnaire d'un Conducteur des Travaux, Ingénieur de Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3) ou équivalent justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment; ou Technicien Supérieur du Génie Civil ou du Génie Rural (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment; avec CV signé, copie légalisée du diplôme d'Ingénieur et déclaration d'exclusivité et de disponibilité.		
2.1	<i>Copie légalisée du diplôme d'Ingénieur de Génie Civil (ITGC) (Bac+3) ou du diplôme de technicien supérieur de GC</i>		
2.2	<i>Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment pour l'ingénieur ou 05 ans pour le technicien supérieur.</i>		
2.3	<i>CV signé et daté</i>		
2.4	<i>Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée</i>		
3	Chef chantier Présentation par le soumissionnaire d'un (01)Chef de chantier, Technicien Supérieur de Génie Civil (TSGC) ou du Génie Rural ou un technicien du génie Civil (TGC) ou du Génie Rural ou équivalent, justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience avec CV signés, copies légalisées des diplômes de Technicien Supérieur et déclarations d'exclusivité et de disponibilité.		
3.1	<i>Copie légalisée du diplôme</i>		

3.2	<i>Expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment pour le TSGC ou 10 ans pour le TGC</i>	
3.3	<i>CV signé et daté</i>	
3.4	<i>Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée</i>	
4	Responsable Administratif et Financier (BAC) Désignation par le soumissionnaire d'un topographe, Technicien de topographie ou équivalent, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en études et réalisations topographiques, avec CV signé, copie légalisée du diplôme et déclaration d'exclusivité et de disponibilité	
4.1	<i>Copie légalisée du diplôme</i>	
4.2	<i>Expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans le domaine</i>	
4.3	<i>CV signé et daté</i>	
4.4	<i>Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée</i>	

VII- Matériel de l'Entreprise

5	Matériel (cartes grises, certificats de vente, ou tout autre document certifiant de la disponibilité du matériel, légalisé par l'autorité compétente. Le soumissionnaire doit disposer du matériel ci-après	
5.1	1 pick-up de liaison	
5.2	1 bétonnière de chantier	
5.3	1 vibreur de chantier	
5.4	1 dame sauteuse de chantier	
5.5	Petits matériels de chantiers	

VIII- Visite de site, organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations

6	Présence de la déclaration sur l'honneur de la visite des sites	
7	Présence d'un rapport de visite des sites	
8	Présence d'une méthodologie d'exécution cohérente des travaux et d'un planning d'exécution des travaux cohérent	
08.1	<i>Cohérence dans la répartition des tâches en équipes ou en ateliers</i>	
08.2	<i>Prise en compte de la protection de l'environnement</i>	
08.3	<i>Mesures d'hygiène et de sécurité dans le chantier</i>	
08.4	<i>Existence d'une coordination du chantier (organigramme de chantier)</i>	
08.5	<i>Planning conforme au délai proposé</i>	
	TOTAL	SUR 26

N.B : Seuls les soumissionnaires répondant au moins à 19 sous-critères seront retenus pour la suite de la compétition.

Seules les Offres qualifiées après évaluation des Offres Techniques seront admises à l'évaluation financière. Celle-ci consistera à :

- rétablir le cas échéant la cohérence des prix, procéder à la vérification des montants totaux,
- corriger les éventuelles erreurs de calcul et de report. En cas de discordance entre le montant en chiffre et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi. En cas de discordance entre le prix du bordereau des prix et celui du sous-détail, c'est le prix du sous-détail qui fera foi et sera réputé engager le soumissionnaire.

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, la Commission Interne de Passation des Marchés a toute la latitude pour demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée par écrit. Aucun changement de prix de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé.

L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. Les erreurs de calcul seront corrigées.

La comparaison des offres retenues se fera sur la base du prix toutes taxes comprises en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles.

La décision portant attribution du marché sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

Le fait pour une entreprise de soumissionner au présent Appel d'Offres constitue de sa part un engagement ferme d'accepter sans réserve les décisions de la Commission interne de Passation des Marchés. A cet effet, il est précisé qu'un soumissionnaire ne peut prétendre être indemnisé, s'il n'est pas donné suite à son offre.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas donner de suite à une offre, si elle n'a pas obtenu de proposition qui lui paraisse acceptable.

Article 23 – Attribution du Marché (RGAO 34)

23.1 – Mode d'attribution

La Commission proposera l'attribution du marché au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à sept (07) des dix (10) critères essentiels retenus à l'article 22.2 ci-dessus.

23.2 – Notification de l'attribution

La notification de l'attribution du marché se fera par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

23.3 – Libération de la caution de soumission

A la publication du résultat de l'Appel d'Offres, les soumissionnaires non retenus seront invités à retirer leurs soumissions respectives dans un délai précis de quinze (15) jours, dont le dépassement entraînera la destruction de ces offres sans que cela ne donne lieu à contestation de la part de ces soumissionnaires. Leurs cautions de soumission seront automatiquement libérées par l'Autorité Contractante.

Article 24 – Signature du Marché (RGAO 38)

24.1. Après publication des résultats, L'attributaire dispose à cet effet d'un délai de **trois (03) jours** calendaires pour la souscription du marché Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.

24.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de **sept (07) jours** pour la signature du marché à compter de la souscription par l'attributaire.

24.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature. L'Ordre de Service de démarrage des travaux sera notifié au titulaire du marché dans les **sept (07) jours** qui suivent la notification de la signature du contrat.

Le marché qui sera passé avec le soumissionnaire retenu sera valable après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant.

Article 26 – Cautionnement définitif et retenue de garantie (RGAO 39)

26.1 – Le cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (03 %) du montant initial des travaux prévus au marché.

Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre et agréé par le Ministère en charge des Finances.

Il devra être constitué dans les vingt (20) jours suivant la notification de la signature du marché.

26.2 – Retenue de garantie

Au titre de la garantie des travaux exécutés, il sera opéré sur le montant de chaque décompte provisoire une retenue de dix pour cent (10 %) du montant TTC de ce décompte.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle ou solidaire souscrite auprès d'une banque ou d'un organisme financier du premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances.

27 : Rabais :

Il est à noter que :

- Le rabais présente de manière manuscrite ne sera pas accepté ;
- Pour être admis, le rabais doit être mentionné en lettre et en chiffres ;

BORDEREAU

NO	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire en chiffres	Prix Total en lettre
	TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES - DEMOLITIONS				
	Nivellement de la plateforme	m ²	580,00		
	DEBLAIS				
	Fouilles mécanique en pleine masse pour piscine	m ³	554,40		
	Fouilles manuelles pour regards de visite, regard pour pompe, chambres de tirage et tuyauterie évacuation	m ³	97,00		
	REMLAIS				
	Remblais de pouzzolane compacté sur fond de fouilles et tranchées	m ³	66,00		
	Remblais autour des parois, et sous plage de piscine, provenant des déblais mis en dépôt	m ³	433,16		
	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ sur fond de fouille compacté , ep 5cm	m ³	9,00		
	Béton arme dosé à 350kg/m ³ avec Hydrofuge de type sikaCem ou similaire; pour Radier ep (20cm); voiles de piscine (ep 15cm) et marches	m ³	46,24		
	Béton armé Imprimé ep 10cm pour plage de Piscine, motif de finition au choix	m ²	210,00		
	Béton armé B20 pour local technique , regards de visite, et chambre de tirage	m ³	6,09		

	Etanchéité				
	Cuvelage au mortier d'imperméabilisation de type SikaTop ou similaire en 02 couches croisées	m ²	253,16		
	Carrelage				
	Carrelage de type pâte de verre ou Grès cérame (5x5 ou 10x10) pour parois et fond de piscine	m ²	227,00		
	Hydraulique				
	Filtre à sable Capacité 22m3/h	U	2,00		
	Pompe de filtration 220/380v , 2 CV	U	2,00		
	Coffret de filtration thermique automatique	U	2,00		
	Traversée de Parois en Béton	U	10,00		
	Sacs de sable piscine, silicium supérieur 5%	U	40,00		
	Bonde de fond béton	U	2,00		
	Raccords Union de diam 50 pression	U	30,00		
	Vannes à boisseau 1"1/2 pression	U	20,00		
	Ambout fileté 1"1/2 diam 50/63	U	30,00		
	Coude pression diam 50/63	U	40,00		
	Tuyaux pression diam 50 normalisé	U	70,00		
	Té pression de diam 50	U	30,00		
	Accessoires d'installation hydraulique (Téflon, colles, décapants, et autres)	ens	1,00		
	Evacuation en Tuyaux poly de Diam 40	ml	200,00		
	Electricité				
	Câble souple 3x2,5 de marque nexan ou similaire	ml	110,00		
	Gaines de 25	Rlx	1,00		
	Projecteur de piscine	U	4,00		
	Transformateur pour projecteur de piscine	U	4,00		
	Accessoires électriques (Dominos, colliers, scotch électricien, attaches,,,)	Ens	1,00		
	Equipement d'entretien et mise en eau claire				
	Manche télescopique	U	1,00		
	Tuyau annelé flottant 10 à 15 mm	Rlx	1,00		
	Balais aspirateur	U	1,00		
	Brosse de parois	U	1,00		
	Epuisette de fond	U	1,00		
	Floclant liquide	Bidon	1,00		
	Echelle de piscine 4 marches	U	2,00		

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

Travaux de construction d'une piscine Dimensions 18x6m Profondeur variable de 1 à 3m

NO	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES - DEMOLITIONS					
	Nivellement de la plateforme	m ²	580,00		
DEBLAIS					
	Fouilles mécanique en pleine masse pour piscine	m ³	554,40		
	Fouilles manuelles pour regards de visite, regard pour pompe, chambres de tirage et tuyauterie évacuation	m ³	97,00		
REMBLAIS					
	Remblais de pouzzolane compacté sur fond de fouilles et tranchées	m ³	66,00		
	Remblais autour des parois, et sous plage de piscine, provenant des déblais mis en dépôt	m ³	433,16		
SOUS TOTAL TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES					
TRAVAUX DE BETON ET DE BETON ARME					
	Béton de propreté dosé à 150 kg/m ³ sur fond de fouille compacté , ep 5cm	m ³	9,00		
	Béton armé dosé à 350kg/m ³ avec Hydrofuge de type sikaCem ou similaire; pour Radier ep (20cm); voiles de piscine (ep 15cm) et marches	m ³	46,24		
	Béton armé Imprimé ep 10cm pour plage de Piscine, motif de finition au choix	m ²	210,00		
	Béton armé B20 pour local technique , regards de visite, et chambre de tirage	m ³	6,09		
SOUS TOTAL BETONS ET BETONS ARMES					
REVETEMENTS					
	Etanchéité				-
	Cuvelage au mortier d'imperméabilisation de type SikaTop ou similaire en 02 couches croisées	m ²	253,16		
	Carrelage				
	Carrelage de type pâte de verre ou Grès cérame (5x5 ou 10x10) pour parois et fond de piscine	m ²	227,00		
SOUS TOTAL - REVETEMENTS					
HYDRAULIQUE ET ELECTRICITE					
	Hydraulique				
	Filtre à sable Capacité 22m ³ /h	U	2,00		
	Pompe de filtration 220/380v - 2 CV	U			

	Coffret de filtration thermique automatique	U	2,00		
	Traversée de Parois en Béton	U	10,00		
	Sacs de sable piscine, silicium supérieur 5%	U	40,00		
	Bonde de fond béton	U	2,00		
	Raccords Union de diam 50 pression	U	30,00		
	Vannes à boisseau 1"1/2 pression	U	20,00		
	Ambout fileté 1"1/2 diam 50/63	U	30,00		
	Coude pression diam 50/63	U	40,00		
	Tuyaux pression diam 50 normalisé	U	70,00		
	Té pression de diam 50	U	30,00		
	Accessoires d'installation hydraulique (Téflon, colles, décapants, et autres)	ens	1,00		
	Evacuation en Tuyaux poly de Diam 40	ml	200,00		
	Electricité				-
	Câble souple 3x2,5 de marque nexan ou similaire	ml	110,00		
	Gaines de 25	Rlx	1,00		
	Projecteur de piscine	U	4,00		
	Transformateur pour projecteur de piscine	U	4,00		
	Accessoires électriques (Dominos, colliers, scotch électricien, attaches,,,)	Ens	1,00		
	Equipement d'entretien et mise en eau claire				
	Manche télescopique	U	1,00		
	Tuyau annelé flottant 10 à 15 mm	Rlx	1,00		
	Balais aspirateur	U	1,00		
	Brosse de parois	U	1,00		
	Epuisette de fond	U	1,00		
	Floclent liquide	Bidon	1,00		
	Echelle de piscine 4 marches	U	2,00		
	SOUS TOTAL HYRAULIQUE				
	RECAPITULATIF TRAVAUX PISCINE				
N°	DESIGNATION				

TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES - DEMOLITIONS			
TRAVAUX DE BETON ET DE BETON ARME			
REVETEMENTS			
HYDRAULIQUE ET ELECTRICITE			
<i>TOTAL TRAVAUX</i>			
		TVA : 19,25%	
		AIR : 5,5%	
		<i>Total travaux TTC</i>	
		<i>Net à Mandater</i>	

8- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **40 000 000 (quarante million) francs CFA**

12. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, établi par un établissement bancaire ou organisme financier habilité par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO dont le montant s'élève à **800 000 (Huit cent mille) FCFA pour chaque lot le cas échéant ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur]** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et acquitté à la main, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

14. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier peut être obtenu au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement ou toute autre preuve (prévue par le Maître d'Ouvrage) de versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt mille (80 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Foumban.**

HEURES DE LA REMISE ET OUVERTURE DES OFFRES

25. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet au Service Technique de la Commune de Foumban, Tél : 697 97 18 25 au plus tard le **20 MARS 2025** à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

27. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 20 MARS 2025 à 12 heures heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Foumban, siégeant dans la salle N°02 du 2^{ème} de la Mairie de Foumban.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être valides à la date limite originelle de dépôt des offres

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

Foumban, le 05 MARS 2025
Le Maire de la Commune de Foumban,
(Maître d'Ouvrage)

AMPLIATIONS :

- MINMAP/NOUN
- ARMP/OUEST (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Secrétariat Général
- Affichage (pour information)
- Archives chrono

